

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 25 juin 2004
(convocation du 14 juin 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
Mme. BRUNET Françoise à Mme. PUJO Colette
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis
M. CAZENAVE Charles à M. BANDEL Jean-Didier (jusqu'à 11 H)
Mme. DARCHE Michelle à M. LOTHaire Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stephan (à partir de 10 H 45)
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. VALADE Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Miche
Mme. FAYET Véronique à Mme. DESSERTINE Laurence
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie (jusqu'à 10 H 55)
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick (à partir de 10 H 45)
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle (à partir de 11 H 00)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET Alain à M. JOUVE Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. SIMON Patrick à M. QUANCARD Joël (à partir de 11 H 00)
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elizabeth (jusqu'à 11 H 05)
Mme. WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'études de faisabilité technique et d'évaluation des coûts d'équipements nécessaires à la mise sur le marché de terrains communautaires, ou susceptibles de muter dans le patrimoine communautaire - Marché à bons de commandes

Décision - Autorisations - Prévision Décision

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La nouvelle politique économique de la Communauté Urbaine de Bordeaux, approuvée par le Conseil de Communauté du 17 Janvier 2003, définit les axes majeurs de son intervention, au rang desquels figure la promotion des territoires à forts enjeux économiques et urbains.

Pour créer les conditions de cet engagement volontariste la Direction du Développement Economique et de la Promotion de la Métropole a l'intention de lancer, dans le cadre d'une procédure de marché sur " Appel d'Offres ", une consultation en vue de la réalisation d'études qui établiront les conditions de mise sur le marché du foncier communautaire à vocation économique disponible et permettront également d'évaluer les actions opérationnelles à engager pour notre établissement public.

Le marché à intervenir sera un marché à bons de commande prévu à l'article 71-1 du code des Marchés Publics, sur une période de 4 ans, à compter de sa notification.

Le recours à ce type de marché est justifié par la forte incertitude pesant sur le calendrier de lancement des études visées, ainsi que sur le volume des études à lancer, en raison notamment de l'étroite corrélation avec l'évolution de la demande.

Le montant global de l'opération sera au minimum de 62 500 € HT et au maximum de 250 000 € HT pour les 4 ans.

L'étude de faisabilité technique et d'évaluation des coûts d'équipement nécessaire à la mise sur le marché de terrains aménagés à vocation économique comprend deux natures de prestations :

- un diagnostic :

La mission consiste notamment à établir un diagnostic foncier et immobilier et un état des lieux des voiries et réseaux divers existants. Sur la base de cet état des lieux, le prestataire sera amené à formuler un diagnostic sur les capacités et conditions de raccordement, sur la capacité des ouvrages d'assainissement (E.U. / E.P.), débit des réseaux d'eau potable, défense incendie, alimentation en énergie électrique, télécommunications, etc...

- Une proposition d'aménagement – Faisabilité technique et financière :

Cette mission concerne l'étude de la faisabilité technique des hypothèses d'aménagement, de la compatibilité des aménagements projetés avec les différentes réglementations en vigueur. Chaque scénario d'aménagement fera l'objet d'une évaluation de son coût de réalisation. La mission se conclura par la remise de notes de calcul et de présentation des solutions techniques préconisées, accompagnées de plans et tableaux, permettant le repérage et l'appréciation par les futurs gestionnaires de la faisabilité des solutions proposées.

Le titulaire du marché devra disposer des compétences et d'une expérience significative en matière d'ingénierie de génie urbain. Son équipe sera composée au minimum d'un architecte urbaniste, d'un économiste-programmiste, d'un ingénieur, et d'un projeteur-dessinateur.

Compte tenu du montant global mis en concurrence, le marché sur appel d'offres donnera lieu à publicité au niveau européen.

En application des dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises, en vue de la passation d'un marché de prestations intellectuelles, sur la base d'un bordereau de prix unitaire, est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics à l'Hôtel de Communauté (13^{ème} étage).

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et,

DECIDER :

- le lancement d'un appel d'offres ouvert, en vue de réaliser sur la période 2004 / 2007, des études de faisabilité technique et d'évaluation des coûts d'équipement nécessaires à la mise sur le marché de terrains communautaires à vocation économique, sous la forme d'un marché à bons de commandes, en application des articles 33,57 à 59 du Code des Marchés Publics,

AUTORISER Monsieur le Président à :

- signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse, en réponse à un appel d'offres ouvert,

- procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un prestataire en application de l'article 59 dudit code, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique, soit par marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 35.1 1° dudit code,

- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PREVOIR :

L'inscription des crédits nécessaires au lancement de cette consultation, au chapitre 20, article 2031 fonction 900 CRB D100 du Budget Principal sur les exercices 2004 / 2007.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
20 JUILLET 2004

M. JEAN-CHARLES BRON

